

Troisième session  
DEUXIEME COMMISSION

Dual distributor  
-----

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PAYS INSUFFISAMMENT DEVELOPPES

Note du Président de la Commission

1. A l'occasion de la discussion du Chapitre II du Rapport du Conseil économique et social (A/625), la Deuxième Commission a examiné aujourd'hui, 15 novembre 1948, le Rapport de la Sous-Commission I sur le "Développement économique des pays insuffisamment développés".
2. Ledit rapport de la Sous-Commission I propose à la Commission l'adoption de deux résolutions: Le projet de résolution A sur le "développement économique des pays insuffisamment développés", et le projet de résolution B sur la "création d'une Commission économique pour le Moyen-Orient."
3. Le paragraphe 5 du Rapport de la Sous-Commission recommande "au Rapporteur de la Deuxième Commission de faire état dans son Rapport à l'Assemblée générale", de ce qui est exposé dans le Rapport de la Sous-Commission.
4. Les amendements suivants ont été présentés au sujet du projet de résolution A :
  - (a) Un amendement de la Grèce (A/C.2/152) tendant à insérer un nouveau paragraphe à la suite du paragraphe 1.
  - (b) Un amendement du Pakistan (A/C.2/153) tendant à remplacer le présent alinéa 3 (b) de la résolution A par un texte amendé.
  - (c) Un amendement de l'Irak (A/C.2/149) tendant à ajouter un paragraphe 4 nouveau à la résolution A.
  - (d) Un amendement de la Pologne (A/C.2/151) à l'amendement de l'Irak remplaçant celui-ci par un texte différent. La délégation du Royaume-Uni a demandé que lorsqu'on passerait au vote de l'amendement polonais (A/C.2/151) on le partage en deux parties, la deuxième commençant à "et exprime l'espoir", sur lesquelles on voterait successivement.
  - (e) L'amendement de la Pologne a été à son tour amendé par la Yougoslavie (A/C.2/154) qui a remplacé les cinq derniers mots de l'amendement polonais par un texte nouveau.

"d.d."

5. La Commission est également saisie d'une proposition tendant à ce que la Sous-Commission I soit invitée à examiner les amendements recommandés à la résolution A en vue de se mettre d'accord.

-----